

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 heures 00, le Conseil d'agglomération, convoqué par lettre du 17 février 2021, s'est réuni à MAUGUIO, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Stéphane ROSSIGNOL**.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE : Stéphane ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO : Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Daniel BOURGUET, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Martine PECCOUX,
VALERGUES : Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS : Yvon BOURREL à Sophie CRAMPAGNE, Marianne PELLETIER à Daniel BOURGUET, Michel ROUX à Annie PRUDHOMME, Georges FANDOS à Alain HUGUES, Jean-Louis BOUSCARAIN à Sandrine DUBOIS LAMBERT,

Bienvenue à tous pour ce premier conseil de 2021. L'emplacement a été modifié, comme vous pouvez le constater, afin de tenir compte des règles sanitaires. J'excuse notre 1^{er} Vice-Président, Yvon BOURREL, qui n'a pas pu être présent ce soir. Egalement, il n'y aura pas de vote avec les boîtiers comme nous le faisons généralement, nous procéderons donc à des votes à main levée, et nos services prendront note des votes qui seront exprimés.

ACTUALITES

Concernant la situation sanitaire dans laquelle nous nous trouvons, vous savez que des centres de vaccination ont été ouverts dans le Département de l'Hérault. La règle était d'ouvrir un centre pour 100 000 habitants cela valait pour le Département de l'Hérault 12 centres de vaccination. Le Préfet et le Directeur de l'ARS ont estimé que, pour couvrir au mieux le territoire, il fallait augmenter le nombre de centres. Il y a donc 20 centres de vaccination ouverts, et 4 centres ponctuels. Pour le Pays de l'Or, 3 communes, Palavas-les-Flots, Mauguio et la Grande Motte, se sont positionnées pour accueillir un centre. Une seule commune a été sélectionnée, non pas pour être un centre permanent mais un centre ponctuel, il s'agit de la commune de La Grande Motte pour tenir compte du nombre plus importants de personnes de plus de 75 ans. Il y a en effet plus de 2 500 personnes de plus de 75 ans. La problématique, vous l'entendez tous, c'est le manque de vaccins.

Depuis l'ouverture du centre de vaccination, il a été ouvert qu'un seul jour ces 3 dernières semaines puisque nous avons 48 vaccins par semaine. Imaginez avec le nombre de personnes, Mauguio c'est environ 2 200 personnes, Palavas-les-Flots 1 500 personnes et les autres communes qui en ont plusieurs centaines également, rien qu'à l'échelle du Pays de l'Or on est à plus de 8 000 personnes de plus de 75 ans. Sachant également que chaque centre de vaccination n'est pas réservé aux habitants de la ville ou du territoire intercommunal. Tout un chacun qui a plus de 75 ans, ou qui rentrent dans les critères, peut s'inscrire à travers la plateforme DOCTOLIB, ou via le numéro de téléphone mis en place, et se faire vacciner. Non seulement nous avons peu de vaccins mais de surcroît nous avons des gens extérieurs qui viennent se faire vacciner à La Grande Motte. Nous avons eu un couple d'Arles, des Alésiens, des Montpelliérains également alors que des centres sont présents sur la ville, de Lunel aussi alors qu'il y a un centre là-bas aussi. Les dernières informations de l'ARS disent qu'il va y avoir une augmentation des vaccins. La semaine dernière 150 vaccins réservés aux primo injections, cette semaine quelques-uns de plus et on devrait voir s'accélérer la réception de vaccins PFIZER, qui a été dédié à notre centre de vaccination. Il n'y aura pas d'autres vaccins que celui-ci, l'ARS a choisi de commencer avec PFIZER et de poursuivre avec celui-ci. Les médecins vont bientôt pouvoir vacciner avec ASTRAZENECA. Voici les informations, pas très optimistes, sur la vaccination. Le Préfet nous informe également que lorsque nous aurons beaucoup plus de doses, il verra pour ouvrir un autre centre de vaccination et nous aurons peut-être un autre centre sur le territoire.

Le mardi 12 janvier : COPIL du SDAAPS - schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Le mercredi 13 janvier : Conférence de presse avec le Président de la CCI pour le lancement du dispositif « ACCESS ACHATS » plateforme permettant aux donneurs d'ordres de trouver localement des offres d'entreprises. C'est un outil mis en place pour le dispositif du plan de relance, auquel l'Agglomération a adhéré. Nous étions présents avec Gabriel BOUSCARAIN et son service, pour le lancement de cette plateforme.

Le jeudi 14 janvier : Sous la présidence de Alain Hugues, présentation du PCAET par le bureau d'étude,

Le mercredi 20 janvier : Lancement de la campagne de communication afin de permettre à des citoyens volontaires « habitants du territoire » de déposer leur candidature pour intégrer le collège citoyen du Conseil de Développement.

Le vendredi 29 janvier : Avec Michel CARLIER, nous avons visité TRIVALO 34 (ancien Delta Recyclage) à Lansargues. Cette entreprise avait brûlé il y a 2 ans environ. Nous sommes allés voir la modernisation de cette entreprise.

Le vendredi 5 février : Conférence de presse sur le bilan de l'opération City Foliz avec la CCI, en présence de M. DELJARRY, Hussein BOURGI, sénateur et conseiller régional, et de Marie-Thérèse BRUGUIERE, conseillère départementale, ainsi que Monsieur Laurent CAPPELLETTI, qui représentait Yvon BOURREL. A cette occasion nous avons fait le point sur l'opération City Foliz. Cette opération a été lancée en décembre 2020, c'est une cagnotte qui a permis aux commerces locaux de récupérer un certain nombre d'achats. Il s'agit de plusieurs dizaines de milliers d'euros, environ 150 000 euros qui ont permis d'être réinjectés dans le territoire du Pays de l'Or grâce à cette opération. Cette opération se poursuit jusqu'à épuisement de la cagnotte qui a été mise en place par l'Agglomération à hauteur de 25 000 euros et la Région Occitanie à hauteur de 10 000 euros.

Le vendredi 12 février : Monsieur Christian JEANJEAN a rencontré, avec moi-même, la Ministre de la mer Annick GIRARDIN à l'institut de l'IFREMER à Palavas. La Ministre a commencé au Grau du Roi, à Frontignan, à Sète et son périple s'est terminé à Palavas-les-Flots.

Je déclare, dès à présent ouverte cette séance.

Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire de séance, Monsieur **Anthony MELIN**, benjamin des maires.

Pas d'observations.

Je propose au secrétaire de séance Monsieur Anthony MELIN de procéder à l'appel. Le Quorum est atteint.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Ce jour même, je vous ai fait parvenir un point complémentaire à ajouter à notre ordre du jour. Il concerne une demande de la société Airways Aviation pour réduire leur surface d'occupation.

Je vous propose d'acter par un vote l'intégration de ce point complémentaire à notre ordre du jour.

Adopté.

Relevé des décisions du Président et délibérations du Bureau communautaire

Je vous invite à prendre connaissance des actes pris par délégation.

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Le Procès-Verbal est adopté.

MOBILITES

Rapport n° 1 : Hérault Transport

- Gratuité des transports scolaires
(*Rapport de M. Jean-Louis GOMEZ*)

La Région souhaite mener à terme, en 2021 l'engagement de sa Présidente de mettre en place la gratuité des transports scolaires dans les 13 départements.

Seuls les titres Aller/Retour (A/R) sont concernés, les titres libre circulation intermodaux restent payants. Le coût total de cette première phase est de 1 043 964 €, pris en charge à 100% par la Région.

Pour 2021, le coût de la gratuité des titres A/R serait au total de 481 005 €. La Région prendra en charge le coût des titres des élèves « interurbains » qui ont le domicile et l'établissement scolaire dans deux périmètres urbains différents, soit 339 945 €. Si les collectivités souhaitent étendre la gratuité aux élèves « urbains » (qui ont le domicile et l'établissement scolaire dans le périmètre de l'agglomération) elles doivent contribuer à cette prise en charge, qui pour le Pays de l'Or s'élève à 16 275 €.

Le dispositif devrait être voté par la Région courant mars et soumis au Comité Syndical d'Hérault Transport en avril.

L'ensemble des EPCI est globalement favorable à la mise en place de cette mesure.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Prendre connaissance de la démarche de mise en place de la gratuité des titres scolaires Aller/Retour du réseau Hérault Transport pour la rentrée 2021,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à appuyer la mise en place de cette mesure,
- Solliciter la Région pour la prise en charge de la perte des recettes d'Hérault Transport liée à l'application de ladite gratuité,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Rapport n° 2 : Plan de relance COVID 19

- Prolongation et ré-abondement au fonds l'OCCAL
(*Rapport de M. Stéphane ROSSIGNOL*)

Le fonds L'OCCAL, entré en vigueur en juin 2020, a été doté d'une enveloppe de près de 80 M€, financée à hauteur de 19,3 M€ par la Région, 17,8 M€ par la Banque des Territoires et par la participation des départements et des EPCI à hauteur de 3 € par habitant en moyenne.

Le fonds L'OCCAL a évolué au fil du temps, avec le prolongement de la crise sanitaire, afin d'adapter le soutien aux entreprises et l'aide à la relance. Les critères d'éligibilité ont été élargi, et l'allongement de la durée du dispositif a été proposé avec un prolongement par tacite reconduction tous les 3 mois à compter du mois de novembre 2020.

Le dispositif actuel est arrivé à échéance le 31 janvier 2021, il comporte un volet n° 1 sur les avances remboursables, un volet n°2 sur les subventions d'investissement et un volet n°3 pour les aides aux loyers.

En juin 2020, l'assemblée a apporté une participation financière au fonds L'OCCAL (*volet 1 et 2*) d'un montant de 135 000 €. En septembre 2020, le Pays de l'Or a apporté une aide complémentaire de 2 000€ par dossier pour le volet 2 et en décembre 2020 un engagement sur l'aide aux loyers a été acté.

Au regard du bilan fourni par la Région, une enveloppe globale complémentaire estimée à près de 492 000€ est à prévoir pour régulariser l'aide versée au titre des dossiers engagés jusqu'à la fin du mois de janvier 2021.

La Région propose aujourd'hui aux 154 intercommunalités partenaires de prolonger le dispositif sur les volets n°1 et 2 uniquement, pour 2 mois avec une clause de revoyure à fin mars pour décider d'étendre la prolongation au mois d'avril.

Maintenir l'engagement technique et financier de l'agglomération permettrait de continuer à soutenir les projets des entreprises qui souhaitent se moderniser, se diversifier ou se relancer suite à la crise sanitaire.

Un prolongement du dispositif sur le territoire jusqu'au 30 mars 2021 nécessiterait un ré-abondement estimé à ce stade entre 100 000€ et 140 000€.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la proposition de prolongation du dispositif L'OCCAL jusqu'au 30 mars 2021 avec une clause de revoyure pour une éventuelle prolongation sur le mois d'avril,
 - Prévoir un ré-abondement du fond estimé à 632 000 € destiné à régulariser les dossiers engagés (492 000 €) et à prolonger le dispositif pour Février et Mars 2021 (140 000 €),
 - Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention avec la Région fixant les conditions de prolongation du fonds L'OCCAL.
- **Stéphan ROSSIGNOL** : Quelques informations importantes, pour connaître le nombre de dossiers que nous avons eu à traiter en lien avec la Région, en ce qui concerne le fonds de solidarité exceptionnel Occitanie nous avons eu 326 bénéficiaires sur le territoire du Pays de l'Or, la Région a accordé 694 500 euros d'aides, et l'Agglomération a ajouté 319 500 euros, soit plus d'un million d'euros au total. Pour le fonds de solidarité volet 2, 59 dossiers ont été attribués par notre intercommunalité, soit 250 720 euros de la Région et 118 000 euros de l'Agglomération, pour un total de 370 000 euros. Le fonds L'OCCAL pour les volets 1 et 2, 23 dossiers attribués, 112 000 euros de la Région et le même montant de l'Agglomération. Pour le volet 3, 157 bénéficiaires, la Région a apporté 72 455 euros, l'Agglomération le même montant, soit un total d'environ 145 000 euros. Ensuite, il y a eu le prêt à taux zéro, l'Agglomération a apporté 49 800 euros d'aides. Le fonds de solidarité Plan Camargue, 7 dossiers, 52 500 euros de la Région, 21 000 euros de l'Agglomération. L'aide en faveur du secteur horticole, 8 dossiers attributaires, 14 500 euros. Enfin, le dégrèvement exceptionnel de la CFE, 434 bénéficiaires pour un montant de 346 960 euros de l'Agglomération. Au total, la Région a versé 1 183 000 euros, l'Agglomération 1 054 000 euros, donc les deux cumulés ce sont plus de 2 millions d'euros d'aides apportées aux entreprises du territoire du Pays de l'Or. Une aide non négligeable et nécessaire, nous avons été tous favorables à ces dispositifs pour soutenir les entreprises dans cette période particulièrement difficile, et qui se poursuit encore.

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE ET JEUNESSE

Rapport n° 3 : Jeunesse

- Modification de tarifs – Séjour enfants / Vacances de printemps 2021
(*Rapport de M. Anthony MELIN*)

En raison de l'épidémie liée à la COVID-19, le séjour pour enfants au Puy du Fou, initialement prévu aux vacances de printemps 2020, a été reprogrammé en avril 2021.

Les nouvelles règles sanitaires imposées aux compagnies aériennes ne leur permettent plus de desservir des vols directs. La proposition de trajet a donc évolué. Cette modification génère un coût supplémentaire, lié aux taxes aéroport, d'un montant de 1 024€ TTC, pour 24 enfants et 4 encadrants. Le coût total du séjour s'élève à 12 644€ TTC.

Il est donc proposé de modifier en conséquence les tarifs applicables aux familles, tout en respectant la proportion de participation financière de la collectivité initialement prévue pour ce séjour (environ 44%).

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les tarifs présentés en annexe,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

DÉCHETS ET VALORISATION

Rapport n° 4 : Schéma Territorial de gestion des biodéchets

- Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude
(*Rapport de M. Michel CARLIER*)

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE) exerce la compétence traitement des déchets pour les 6 groupements de communes adhérents. Son territoire regroupe 89 communes représentant environ 210 000 habitants sédentaires du secteur Sud-Est de l'Hérault et du secteur Sud-Ouest du Gard.

Jusqu'à ce jour, la question de la gestion séparative des biodéchets a été traitée à l'échelle des intercommunalités sous la forme d'une gestion de proximité exclusivement (compostage individuel, de quartier et en pied d'immeuble). Les évolutions réglementaires récentes exigent la mise en œuvre d'une démarche et d'une réflexion plus globales qui doit être coordonnée par le syndicat de traitement.

En parfaite concertation, le SMEPE et ses intercommunalités membres ont décidé que le syndicat porterait l'ensemble de la démarche tout en engageant une procédure de groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma de gestion territorial des biodéchets.

En outre, le SMEPE candidate à l'appel à projets lancé conjointement par l'ADEME et la Région Occitanie « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie » qui prévoit notamment un soutien financier à hauteur de 70% pour les missions d'étude.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le principe d'adhésion au groupement de commande coordonné par le SMEPE pour la réalisation d'une étude - schéma territorial de gestion des biodéchets,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

Rapport n° 5 : Ressources Humaines

- Modification du tableau des effectifs
(*Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE*)

Les différentes évolutions au sein des services nécessitent la création, la transformation et la suppression de certains emplois.

Il est proposé, à compter du 1^{er} mars 2021, la création de 13 postes et la suppression simultanée de 13 postes.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Le tableau des effectifs est joint en annexe.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Modifier le tableau des effectifs conformément aux dispositions citées ci-dessus.

Vote :
Pour = 44
Abstention = 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 6 : SCI CITY

- Protocole d'accord transactionnel
(Rapport de M. Philippe PY CLEMENT)

La SCI CITY, dont la gestion est assurée par Monsieur Christian CAIZERGUES, a conclu le 1^{er} juillet 2013 un bail commercial avec l'Agglomération hébergeant le pôle eau sur Mudaison, pour une durée de 6 années et venant à expiration le 30 juin 2019.

Le propriétaire a engagé un contentieux en contestation des modalités de fin du bail. Afin de trouver une issue à l'amiable, le Pays de l'Or et la SCI CITY se sont rapprochés afin de conclure un protocole d'accord transactionnel actant une date de fin de bail.

A la signature du protocole transactionnel, la SCI CITY s'engage à :

- Verser la somme de 8.000,00 euros à l'Agglomération au titre de la restitution du dépôt de garantie ;
- Se désister de l'instance qu'elle a engagé à l'encontre de la collectivité.

De son côté et en contrepartie, l'Agglomération s'engage à accepter le désistement dans l'affaire contentieuse précitée et abandonner toutes les demandes qu'elle pourrait former sur la base dudit contrat de bail.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le projet de protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la SCI CITY joint en annexe,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président, à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la SCI CITY.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 7 : Projet de Territoire – Pays de l'Or 2030

- Mise en place d'un Conseil de Développement
(Rapport de M. Stéphan ROSSIGNOL)

A l'automne l'assemblée a souhaité renouveler son Conseil de Développement. Lors du précédent mandat, le CODEV a apporté un regard sensible sur les actions de notre intercommunalité. Une approche construite à partir des réalités vécues et ressenties par les acteurs et habitants du territoire.

Ce pragmatisme démocratique, c'est aussi celui du pacte de gouvernance adopté par l'ensemble des communes et dont l'objectif est de donner une place plus importante aux maires, aux élus et aux habitants du territoire dans les décisions intercommunales.

Sur ces bases, il a été proposé que le CODEV soit composé d'un maximum de 87 membres représentant des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'Agglomération. Par ailleurs, j'ai souhaité organiser un collège citoyen composé exclusivement d'habitants du territoire.

La composition du Conseil de Développement est donc la suivante :

- **La présidente du CODEV sera Madame Colette CERTOUX**, Vice-présidente de la Fédération Nationale des Industries Nautiques et ancienne présidente du CODEV.
- **Le collège territorial sera composé de 50 membres représentant les communes.**

Le pacte de gouvernance faisant du CODEV un organe de concertation avec les habitants et les forces vives du territoire, chaque maire a librement désigné les membres représentant de la commune qu'ils souhaitent voir siéger au sein du collège territorial.

- **Le collège de partenaires sera composé de 9 acteurs du territoire** dans les domaines de l'économie, de l'agriculture et du nautisme.
- **Le collège de citoyens sera composé de 16 habitants du territoire.**

Jusqu'au 20 février une campagne de communication a été organisée afin de permettre à des citoyens volontaires « habitants du territoire » de déposer leur candidature. Il s'agit de sélectionner deux candidatures par commune.

A ce jour, nous avons réceptionné 34 candidatures. Cela témoigne de l'intérêt que les habitants portent à notre Agglomération. Je laisse le soin à la commission « rayonnement et agriculture durable » de sélectionner les candidatures et de me proposer une liste de candidats.

Le Conseil d'Agglomération est invité à :

- Prendre acte de la composition du collège territorial et du collège des partenaires du Conseil de Développement du Pays de l'Or.
- **Gilles PARMENTIER** : Concernant les membres, notamment ceux désignés librement par les maires, je trouve que c'est un risque d'utiliser le CODEV pour distribuer des titres un peu honorifiques, faire plaisir, récompenser des soutiens ou en obtenir. C'est dommage que Monsieur le Vice-Président et Maire de Mauguio Carnon ne soit pas là parce qu'à la lecture de la liste présentée pour Mauguio, et bien cela confirmait mes doutes. C'est-à-dire qu'on alterne entre soutien officiel au candidat, membres de la liste, ancien élu, employé municipal, membre de la famille, etc.... Et donc je trouve cela dommage que l'on utilise une assemblée, qui peut, et qui doit être utile, à des fins de récompenses pour se faire bien voir de personnalités communales. Je regrette donc que l'on prenne acte, je regrette le mode de désignation, je pense que pour la prochaine fois il faudrait changer ce mode de désignation qui pour moi comporte des risques de détournement du CODEV. Je vous remercie.
- **Stéphan ROSSIGNOL** : Effectivement, chaque maire était libre de proposer, dans le cadre du pacte de gouvernance, les personnes qu'il souhaitait en fonction des critères que nous avons définis, qu'il soit représentant ou représentatif dans la commune, à des titres divers. C'est ce sur quoi les maires ont décidé.
- **Bertrand COISNE** : Merci de me permettre de renchérir sur l'intervention de mon collègue. Il faut quand même rappeler les critères qui doivent prévaloir dans la désignation de ces membres, en particulier dans le collège territorial, si on se réfère au CGCT, on a cette notion de pluralité, on a quand même l'équilibre au niveau des classes d'âges, que l'on ne retrouve pas sur la liste de Mauguio en particulier.

Je crois savoir qu'il y a presque la moitié de retraités. Cette notion de critère d'expertise également, que l'on peut penser être un peu légère dans cette déclinaison. En fait, le CODEV doit être une institution indépendante, libre, dans son organisation et des avis qu'il formule. J'insiste sur cela. Donc si on donne aux maires la possibilité de choisir, il y a certainement la tentation d'un conflit d'intérêt. Si on regarde ce qu'il s'est passé à Mauguio, on retrouve certains membres de la précédente mandature, comme s'il n'y avait pas assez de candidats, on retrouve 5 personnes d'une même association alors que ce n'est pas les associations qui manquent sur la commune, alors que d'autres associations ont présenté leurs candidatures et qui ont reçu un non-recevoir malheureusement. Tout cela me conduit à penser que l'on est dans un collège parfaitement déséquilibré, limite monolithique, non représentatif de toute la vitalité citoyenne de la commune. On dirait plutôt qu'on est un peu entre soi. Monsieur le Président je voudrais quand même rappeler vos propos, puisque je m'étais inquiété sur ce point, je cite : « *Je fais confiance à chacun de mes collègues dans le choix qui va être le leur, de ne pas regarder les options des personnes qui pourraient être proposées, mais au contraire de ce qu'elles pourront apporter aux débats au sein du CODEV* ». Malheureusement, je vois que sur Mauguio vos propos n'ont pas été entendus. Nous voterons donc à regret contre cette résolution si toutefois nous devons voter. Je voudrais poser deux questions, j'aimerais bien avoir si c'est possible le rapport d'activités de la précédente mandature, et un débat sur celui-ci devrait avoir lieu en assemblée donc je voulais connaître à quelle date ?

- **Stéphan ROSSIGNOL** : Oui, Monsieur BOUSCARAIN Gabriel vous communiquera le rapport d'activités.
- **Gabriel BOUSCARAIN (DGA)** : Monsieur COISNE nous avons eu l'occasion d'organiser sur la précédente mandature une rencontre entre les membres du CODEV et l'ensemble des élus afin d'évoquer son bilan d'actions. Au-delà de l'enjeu légal, il s'agit d'échanger sur les contributions et l'activité du CODEV. Lors du conseil à l'automne 2020 vous avez été destinataire du rapport d'activité. Je vous communiquerai une copie.
- **Bertrand COISNE** : Ma dernière question concerne le coût de fonctionnement de cette assemblée ?
- **Christophe BEL (DGS)** : C'est Gabriel BOUSCARAIN qui s'occupe de cette assemblée et c'est interservices, on n'a pas affecté de moyens spécifiques au fonctionnement du CODEV, si ce n'est la mise à disposition des salles, et le temps de travail en plus des cadres territoriaux. On a souhaité de la sobriété dans son fonctionnement, on verra à l'usage puisque nous avons construit cette assemblée en 2^{ème} partie de mandature du précédent mandat. Là, l'ambition est un peu plus forte puisque les sujets sont là, donc on va avancer en découvrant comment il faut correctement fonctionner.
- **Stéphan ROSSIGNOL** : En effet, le précédent CODEV avait été installé en fin de mandature quasiment, il a fonctionné environ 2 ans. J'entends vos remarques Monsieur COISNE, en ce qui me concerne je pense avoir, dans ma commune, désigné des personnes que j'estimais représentatives. Mon rôle n'était pas d'aller contrôler les nominations de chacun des maires des autres communes. Chaque maire a présenté la liste de ses candidats, le soin était à chaque maire de choisir des personnes les plus représentatives. Je n'ai pas de remarques à faire en ce qui concerne les propositions faites.
- **Bertrand COISNE** : Je pense que pour ce collège là il faut changer les règles, pouvoir faire en sorte que les règles puissent permettre un partage des sensibilités et représentent le plus possible les citoyens de la commune. Au lieu de faire désigner par le maire, on peut les faire désigner par un collège, etc....
- **Stéphan ROSSIGNOL** : Il y aura un autre collège, Alain HUGUES va, avec sa commission dans laquelle des membres de votre liste doivent être présents, choisir les candidats qui ont candidaté. Il y a à ce jour 34 candidatures, 16 seront retenues, ce sont des candidatures spontanées. La commission arrêtera le choix. En tout cas, le CODEV sera amené à nous faire part de ses rapports d'activités on pourra donc connaître l'avancée des travaux de cette assemblée.

- **Christian JEANJEAN** : Juste une question, pourquoi avez-vous parlé toute à l'heure de conflits d'intérêts ? Je vous pose la question car cette commission n'a pas de pouvoirs délibératifs.
- **Bertrand COISNE** : J'ai évoqué le conflit d'intérêts parce que l'assemblée du CODEV est réputée indépendante, elle peut s'autosaisir, de donner des avis sur la conduite des affaires, et si vous mettez des personnes sous influence d'une autre assemblée vous avez forcément un conflit d'intérêt. Il n'y a pas de lien de subordination entre les membres du CODEV et les membres de l'exécutif.
- **Christian JEANJEAN** : Ce n'est pas un deuxième Conseil d'agglomération, c'est une assemblée qui va donner des avis.
- **Stéphan ROSSIGNOL** : Elle donne des avis, elle peut se saisir et être saisie par notre assemblée pour nous apporter des axes de réflexions.
- **Bertrand COISNE** : Regardez comment sont désignés les membres du CESER puisque c'est un peu le même type d'assemblée, il y a un processus de désignation qui évite tous les conflits d'intérêts possibles.
- **Christian JEANJEAN** : Ce qui a été recherché par mes collègues, ce sont des gens avec des compétences et sont capables d'en faire profiter notre Conseil d'agglomération. C'est essentiellement ce qui est recherché.
- **Stéphan ROSSIGNOL** : On aura l'occasion de reparler du CODEV et de ses travaux

Rapport complémentaire : convention d'occupation AIRWAYS AVIATION Ecole ESMA.

- Avenant n°2 à la convention d'occupation à l'École Supérieure des Métiers de l'Aéronautique (ESMA) société AIRWAYS AVIATION
(*Rapport de M. Christian JEANJEAN*)

En 2019, l'Agglomération a consenti à la société AIRWAYS AVIATION une convention d'occupation temporaire du domaine public pour occuper les bâtiments réalisés pour accueillir l'École Supérieure des Métiers de l'Aéronautique (ESMA).

Depuis cette date, l'Agglomération accordant un droit d'occupation sur une surface de bâtiments d'environ 7 630 m² sur des dépendances et une redevance annuelle de 384 000 euros H.T. L'autorisation d'occupation, de caractère précaire et révocable, est accordée jusqu'au 31 décembre 2042.

Par courrier en date du 15 février 2021, la société AIRWAYS AVIATION a sollicité l'Agglomération afin de réduire sa surface d'occupation de 60 m² correspondant à des bureaux en continuité de la nouvelle aile aménagée par l'Agglomération. Leur nouveau modèle de formation s'orientant davantage vers des cours à distance motive la demande de l'école.

Cette réduction de surface doit être organisée par voie d'avenant comme suit :

- Une surface d'occupation de 7 570 m²
- Une redevance d'occupation domaniale de 379 442 €.

Cet avenant entrera en vigueur au 1^{er} mars 2021.

Le Conseil d'Agglomération est invité à :

- Approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public n°441/2019 pour l'occupation du site de l'ESMA par la société AIRWAYS AVIATION.
- Autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public n°441/2019 pour l'occupation du site de l'ESMA par la société AIRWAYS AVIATION.
- Autoriser le Président à prendre tout acte et à signer toutes pièces à intervenir dans l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Stéphan ROSSIGNOL** : On va vous remettre votre attestation pour les déplacements car nous sommes en couvre-feu. Notre prochain Conseil d'agglomération aura lieu le mercredi 14 avril prochain, j'espère dans des conditions plus normales qui nous permettrons peut-être de retrouver un moment de convivialité autour d'un verre de nos bons vins du Pays de l'Or. Je vous souhaite une belle soirée.